

- Coup d'œil sur un des enjeux ethnoculturels de la maltraitance
- Références



## Coup d'œil sur un des enjeux ethnoculturels de la maltraitance



### LA DISPROPORTION DES ENFANTS ISSUS DE MINORITÉS ETHNOCULTURELLES EN PROTECTION DE LA JEUNESSE AU QUÉBEC

Sarah Dufour, professeure à l'École de psychoéducation, Université de Montréal. (2013)

#### Citation suggérée

Dufour, S. (2013). *La disproportion des enfants issus de minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse au Québec.*

L'accès, l'adéquation et la qualité des services de protection de la jeunesse offerts aux enfants issus de minorités ethnoculturelles préoccupent de plus en plus les personnes ayant à cœur la sécurité et le développement des enfants les plus vulnérables du Québec. Dans le présent document, nous traiterons spécifiquement de la disproportion, c'est-à-dire du fait que leur place relative dans les services ne représente pas leur poids démographique dans la population

générale. La surreprésentation réfère au fait qu'un groupe de population soit plus présent qu'attendu dans les services; la sous-représentation réfère au phénomène inverse.

La disproportion est préoccupante, car elle concerne des groupes qui vivent déjà des disparités importantes, notamment aux plans de l'emploi, du revenu, du logement, de la santé et de l'accès aux services sociaux : les minorités visibles (aussi appelées racisées) et les autochtones. Les parents de ces groupes exercent leur rôle tout en composant avec de nombreuses conditions adverses. Bref, il s'agit de minorités non seulement en termes de nombre, mais aussi de moindre pouvoir.

La surreprésentation réfère au fait qu'un groupe de population soit plus présent qu'attendu dans les services; la sous-représentation réfère au phénomène inverse.

## 1

### Quelle est l'ampleur de la disproportion?

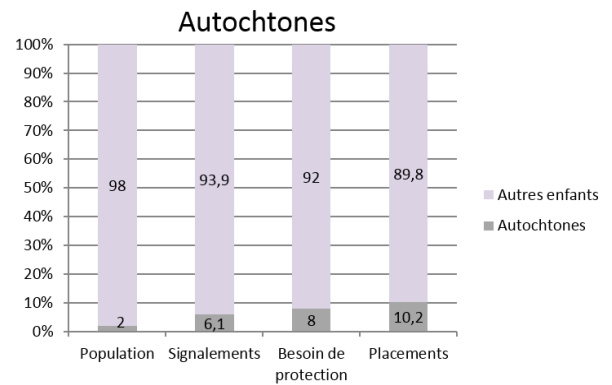
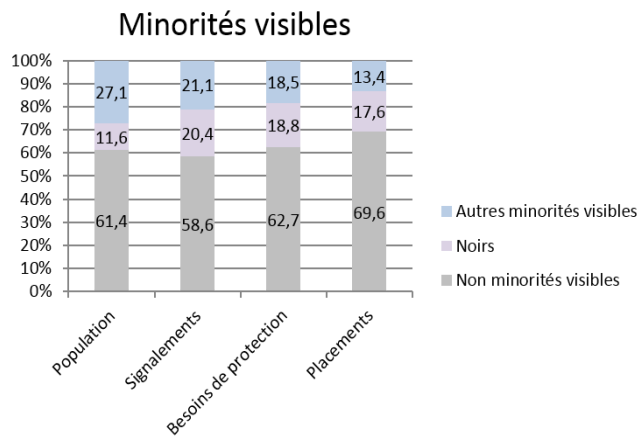
La disproportion n'est pas unique ou propre au Québec. La surreprésentation des enfants noirs et autochtones dans le système de protection de la jeunesse est bien établie ailleurs au Canada et dans le monde, dont aux États-Unis.

#### Ampleur locale

À Montréal, les enfants noirs sont près de deux fois plus susceptibles d'être signalés que les autres. La probabilité diminue ensuite aux étapes subséquentes de prises de décisions dans les services, mais elle reste supérieure à celle des autres enfants (1,77 fois que les autres pour le besoin de protection; 1,64 fois pour le placement). Au contraire, les autres minorités visibles sont moins susceptibles de recevoir des services que les autres enfants, et cette probabilité diminue avec les étapes (0,72 fois aux signalements; 0,61 fois pour le besoin de protection; 0,44 fois pour le placement).

Quant aux enfants autochtones québécois, leur importante surreprésentation augmente selon les étapes: ils sont trois fois plus susceptibles que les autres d'être signalés, quatre fois plus d'être jugés en besoin de protection et cinq fois et demie plus susceptibles d'être placés.

Les graphiques illustrent la place relative de ces groupes dans la population et à diverses étapes dans les services de protection



## 2

### Comment expliquer cette disproportion?

Aucun consensus n'existe à ce jour pour expliquer la surreprésentation des enfants de minorités ethnoculturelles au sein des services de protection. Les chercheurs évoquent une combinaison de facteurs plutôt qu'un seul. Les trois premiers facteurs concernent tant les enfants de minorités visibles que les enfants autochtones.

La première explication réside dans le cumul de risques individuels, familiaux et communautaires qui serait plus important chez certaines minorités ethnoculturelles. Ici, la surreprésentation s'expliquerait par une plus grande vulnérabilité. La présence de discrimination systémique constitue la deuxième explication.

Dans sa forme directe, elle impose un traitement différent à certaines personnes sur la base de l'apparence physique (ex. : couleur de peau) ou de certaines caractéristiques culturelles (ex. : signes religieux) facilement reconnaissables. La discrimination indirecte réfère quant à elle à une pratique, en apparence neutre, qui a des effets préjudiciables sur les membres de certains groupes. Cette explication repose sur l'existence possible de biais dans les pratiques (ex. : à l'étape du signalement) et les décisions professionnelles (ex. : le traitement des situations d'enfants autochtones dans les services de protection).

Le manque de services culturellement adaptés visant à prévenir ou résoudre les problèmes de maltraitance constitue une troisième explication. Enfin, les actions assimilatrices passées à l'égard des peuples autochtones pourraient contribuer à la surreprésentation actuelle de leurs enfants dans le système de protection. Les efforts d'assimilation par le gouvernement et les représentants de l'Église se sont traduits notamment par les pensionnats où les mauvais traitements étaient courants. La fermeture des pensionnats a été suivie de pratiques de protection elles aussi assimilatrices, dont les placements massifs dans les familles non autochtones. Ces réalités historiques ont contribué à l'effritement de l'identité culturelle d'enfants devenus aujourd'hui eux-mêmes des parents ayant grandi sans modèles parentaux positifs.

Aucun consensus n'existe à ce jour pour expliquer la surreprésentation des enfants de minorités ethnoculturelles au sein des services de protection

Si les causes définitives de la surreprésentation ne sont pas encore claires, celles expliquant la sous-représentation le sont encore moins. Les chercheurs se sont beaucoup moins intéressés à ce phénomène, qui peut pourtant s'avérer tout aussi préoccupant.

La sous-représentation peut en effet refléter la situation d'enfants en besoin de protection, mais non repérés, par exemple en raison d'un écart entre la société d'accueil et les membres des groupes visés au niveau de la définition

de ce qu'est un mauvais traitement, ou encore d'une méconnaissance ou d'une méfiance à l'égard des services de protection qui les amènerait à ne pas signaler les enfants victimes.

La sous-représentation pourrait au contraire s'expliquer par l'influence de facteurs de protection spécifiques à certaines communautés qui diminueraient l'occurrence de mauvais traitements. Par exemple, la valorisation de l'harmonie et du respect entre les membres de la famille pourraient inhiber l'abus physique; une forte solidarité communautaire contribuerait à diminuer l'émergence de négligence. Comme pour la surreprésentation, une dernière explication réside dans la possible présence de biais ou préjugés, mais cette fois favorable à certains groupes. Ces aprioris diminueraient la probabilité que des professionnels les signalent ou prennent des décisions impliquant qu'ils soient des parents « inadéquats ».

### Quelles sont les stratégies visant à contrer la discrimination systémique?

### 3

On le voit, les facteurs contribuant à la disproportion se nichent à de nombreux niveaux; les pistes de solutions pour la contrer doivent donc, elles aussi, viser plusieurs cibles. Voici quelques exemples de stratégies jugées prometteuses par les spécialistes. Concernant le système de protection lui-même, les stratégies ciblent les processus, la culture organisationnelle et les pratiques individuelles. Puisque la prise de décision concernant le besoin de services de protection et de placement peut s'avérer des sources de disparité importantes, l'adoption de critères de décision les plus neutres et objectifs possible constitue un exemple de mesure à adopter. Plusieurs états américains ont implanté des grilles d'évaluation du risque pour soutenir la prise de décision sur le besoin de services. Ces grilles contribuent à réduire les biais culturels dans le processus de prises de décision et donc, éventuellement, la disproportion. On recommande également le traitement des situations par un seul intervenant à toutes les étapes, plutôt que l'approche séquentielle actuellement privilégiée dans les organismes de protection. Le fait d'être en relation avec la même personne pour toutes les étapes d'intervention facilite la collaboration. L'approche différentielle favorise quant à elle la prestation de services volontaires adaptés culturellement, en milieu communautaire notamment, pour les familles aux prises avec des difficultés qui ne menacent pas la sécurité des enfants. Seules ces dernières situations sont orientées vers les services de protection. Les organisations sont aussi invitées à considérer la compétence culturelle des intervenants dès le processus d'embauche, puis à former et soutenir cliniquement leurs employés à cet égard afin de contrer des pratiques discriminatoires ou biaisées. La compétence culturelle est la capacité d'intégrer le savoir et les réalités ethnoculturelles dans l'intervention afin qu'elle soit aidante et perçue comme telle par la clientèle.

La compétence culturelle est la capacité d'intégrer le savoir et les réalités ethnoculturelles dans l'intervention afin qu'elle soit aidante et perçue comme telle par la clientèle.

La disproportion nécessite aussi d'entreprendre des actions ailleurs que dans les services de protection eux-mêmes. Par exemple, les déclarants professionnels pourraient être mieux informés des critères d'application de la Loi de la protection de la jeunesse et des ressources alternatives où référer des clients de minorités ethnoculturelles aux prises avec des difficultés psychosociales importantes, mais pas suffisamment dégradées pour être du ressort de la protection. De telles ressources doivent cependant exister pour qu'on puisse les utiliser, ce qui souligne le manque de services de prévention et d'intervention de qualité, adaptés et accessibles pour les minorités. Au plan sociétal, la lutte contre la pauvreté, la discrimination et les difficultés consécutives à l'immigration doit aussi se poursuivre.

## Conclusion

Comme société, nous devons nous assurer que tous reçoivent l'aide nécessaire et que nos institutions ne perpétuent pas, sans le vouloir, un traitement inéquitable à l'égard de groupes déjà aux prises avec de nombreux défis.

En somme, la reconnaissance de la disproportion des enfants de minorités ethnoculturelles est maintenant établie au Québec comme ailleurs. Son origine n'est pas encore expliquée de manière définitive, mais elle réside sans doute dans l'effet cumulatif de divers facteurs allant de vulnérabilités individuelles à une discrimination systémique à l'égard de certains groupes de population. Les stratégies pour contrer la disproportion doivent donc viser tous ces niveaux. Des actions peuvent notamment être entreprises auprès de la population générale, des déclarants, des décideurs et du système de protection lui-même. Comme société, nous devons nous assurer que tous reçoivent l'aide nécessaire et que nos institutions ne perpétuent pas, sans le vouloir, un traitement inéquitable à l'égard de groupes déjà aux prises avec de nombreux défis.

## Références

Auteur(s)	Année	Référence complète	Lien
Blackstock, C., Trocmé, N. et Bennett, M.	2004	Blackstock, C., Trocmé, N. et Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among aboriginal and non-aboriginal families in Canada. <i>Violence Against Women</i> , 10(8), 901-916.	<a href="#">Child maltreatment investigations among aboriginal and non-aboriginal families in Canada</a>
Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C.	2012	Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C. (2012). Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants. <i>Criminologie</i> , 45, 157-185.	<a href="#">Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants</a>
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec	2011	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (2011). <i>Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences</i> . Montréal, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.	<a href="#">Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences.</a>
Dufour, S., Lavergne, C., Hassan, G.	2012	Dufour, S., Lavergne, C., Hassan, G. (2012). Mauvais traitements et diversité culturelle : bilan des connaissances et implications pour la pratique. Dans Marie-Hélène Gagné, Sylvie Drapeau et Marie-Christine Saint-Jacques (eds, p. 143- 165) <i>Les enfants maltraités : de l'affliction à l'espoir. Pistes de compréhension et d'action</i> . Éditions Solal : Paris.	<a href="#">Mauvais traitements et diversité culturelle : bilan des connaissances et implications pour la pratique.</a>
Dettlaff, A.J., et Rycraft, J.R.	2008	Dettlaff, A.J., et Rycraft, J.R. (2008). Deconstructing disproportionality: Views from multiple community stakeholders. <i>Child Welfare</i> , 87, 37-58.	<a href="#">Deconstructing disproportionality: Views from multiple community stakeholders.</a>
Hill, R.B.	2011	Hill, R.B. (2011). Responses to a research synthesis on child welfare disproportionality and disparities. Dans Center for the study of social policy and The Annie E. Casey Foundation. <i>Disparities and disproportionality in child welfare: analysis of the research</i> (p. 103-106). Washington, D.C., American Humane Association and Alliance for Racial Equity in Child Welfare.	<a href="#">Responses to a research synthesis on child welfare disproportionality and disparities</a>

Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M.-È.	2009	Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J. et Descôteaux, M.-È. (2009). « La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles ». <i>Intervention</i> , 131, 233-241.	<a href="#">La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles</a>
Maiter, S., Staker, C., et Allagia, R.	2009	Maiter, S., Staker, C., et Allagia, R. (2009). The experiences of minority immigrant families : Receiveing child welfare services : Seeking to understand how to reduce risk and increase protective factors. <i>Families in Society</i> , 90, 1, 28-36.	<a href="#">The experiences of minority immigrant families : Receiveing child welfare services : Seeking to understand how to reduce risk and increase protective factors</a>